

Le quatre février deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 janvier 2026, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Philippe HENRY, Régis AUBRY, Sébastien JADOUL, André TROUSLARD, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Pascal PIERRE, Romuald LEPRINCE, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Budget primitif 2026

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2025,

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, rapporte ce qui suit :

"Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris en grande partie et soumis au vote du budget primitif 2026. La structure du budget est toutefois ajustée par les écritures comptables. A ce titre, une recette d'investissements résiduelle de 2021 doit encore être amorties cette année à hauteur de 891,76 €.

En investissements, nous prévoyons uniquement le renouvellement de 3 postes informatiques à hauteur de 3 000 €. Intégrant les diverses écritures comptables (déficit et amortissements), le budget global de cette section est évalué à 49 731,13 € couverts par des subventions, la valorisation des amortissements et la reprise du résultat de l'exercice 2025.

Comme chaque année, la majeure partie des charges de fonctionnement concernent la masse salariale et les services associés de la structure (54%) dont l'ingénierie constitue le cœur de métier. Au total, ce sont 7 postes qui sont proposés à temps plein pour l'ensemble de l'année 2026, ainsi que la mission mobilité partagée avec nos collègues du Sud meusien pour un budget global de 338 000 €. La hausse significative de ce poste de dépenses par rapport à l'exercice précédent s'explique par la consolidation de l'équipe où tous les contrats connaissent un renouvellement et une revalorisation. Cela intègre également la participation employeur à la complémentaire santé. Cette année, les postes sont financés à près de 68% par des aides extérieures grâce notamment aux aides Leader des années précédentes qui devraient être perçues sur cet exercice.

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent 11% du budget global soit 69 775 €, intégrant les frais d'administration générale, les frais de déplacement des agents et le véhicule administratif.

Le budget de fonctionnement réservé aux actions de l'année 2026 est évalué à 147 378 € avec toujours un important volet Culture comprenant la programmation des projets fédérateurs, intégralement couvert par les subventions des partenaires, mais également la résidence de territoire. Les autres actions envisagées ont pu être détaillées durant le débat d'orientation budgétaire. Un budget communication de 24 500 € est également provisionné à l'appui de toutes les actions portées par la collectivité.

Pour atteindre l'équilibre, la reprise de l'excédent cumulé permet de renforcer la trésorerie de la collectivité tout en maîtrisant le niveau de cotisation des EPCI. Nous envisageons aussi de renforcer le recours à des prestations, à l'exemple du renouvellement de la co-animation du réseau départemental des Promeneurs du Net, dans le cadre d'un partenariat avec Orange (voir par ailleurs). Au regard de ces éléments, la participation des EPCI pour l'année 2026 reste proposée à 2,55 € / habitant sur la base de la population DGF 2025. La participation de la Communauté de Communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre à l'animation du CTEAC est évaluée à 1 599,16 €."

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du PETR DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
 Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

ADOpte le budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2026 présenté par son Président,
 Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 734 183,47

En dépenses à la somme de : 677 172,66

ARTICLE 2 :

ADOpte le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	338 000,00
042	Section à section	32 288,53
65	Autres charges de gestion courante	125 593,00
66	Charges financières	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 910,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		627 441,53

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	58 079,30
013	Atténuations de charges	3 180,00
042	Section à section	24 707,64
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 500,00
74	Dotations et participations	569 050,76

75	Autres produits de gestion courante	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		673 622,70

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	21 131,73
040	Section à section	24 707,64
13	Subventions d'investissement	891,76
21	Immobilisations corporelles	3 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		49 731,13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	32 288,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 631,73
13	Subventions d'investissement	5 640,51
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		60 560,77

ARTICLE 3 :

FIXE la cotisation annuelle de fonctionnement pour l'année 2026 à 2,55 € par habitant sur la base de la population DGF 2025.

PRECISE qu'aucune cotisation n'est appelée pour la section d'investissement.

Le Président,

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie certifiée conforme par le Président.


 Jean-Marie ADDENET